

LE SPECTATEUR

Publié par la société de Publication Consol.

ORGANE DU PARTI LIBERAL-CONSERVATEUR

NAP. PAGÉ, Administrateur.

Quelques chiffres instructifs

Nous empruntons au *Courier du Canada* l'intéressant exposé suivant que nous recommandons surtout à ceux qui s'occupent de politique. Il s'agit de la politique nationale que le gouvernement conservateur applique au pays depuis 1879, et que l'on désigne sous le nom de protection. Notre confrère s'exprime comme suit :

« La protection a-t-elle été réellement une entrave à l'exploitation des différentes ressources du Canada ? »

« Nous répondons non, sans hésitation aucune. »

« Nous allons prouver, au contraire, que le tarif protecteur nous a fait entrer résolument dans la voie du progrès agricole, industriel et commercial, en dehors de laquelle nous aurions jetés le libre-échange qui avait été en opération au Canada avant 1878 et qui nous avait attiré une concurrence étrangère tout à fait désastreuse pour notre population. Et nous appuierons notre affirmation de chiffres puisés aux sources officielles et dont on ne pourra nier l'authenticité. Nous savons bien que notre dissertation ne plaira pas aux adversaires de la protection ; nous n'écrivons pas pour être agréable à celui-ci ou à celui-là, mais pour exprimer nos convictions personnelles et pour dire la vérité. »

« A tout seigneur, tout honneur, et voilà pourquoi nous commencerons par l'agriculture. »

« Pour prétendre que la protection a été funeste aux cultivateurs, il faudrait démontrer d'abord que les produits de la ferme ont diminué de valeur depuis 1878 et que leurs exportations ont suivi une progression descendante. »

« Or, c'est tout le contraire qui est vrai. Les produits agricoles que l'on rencontre ordinairement sur nos marchés sont le beurre, le fromage, les pommes de terre, les oeufs, les poulets, le foin, etc. En 1877, d'après les journaux de l'époque, le beurre était coté, au détail, de 12 à 15 cts ; le fromage de 7 à 8 cts ; les pommes de terre, de 15 à 20 cts ; les oeufs de 10 à 12 cts ; les poulets, de 40 à 50 cts le couple, et le foin, de \$3, à \$4, les 100 bottes sur le champ de récolte ; nous ajouterons le bois franc, le merisier et l'ébène, de 3 piels, qui étaient cotés de \$3.00 à \$3.50. Aujourd'hui quels sont les prix de ces différents articles ? Le beurre se vend de 18 à 25 cts ; le fromage, de 8 à 11 cts ; les pommes de terre, de 30 à 35 cts ; les oeufs de 18 à 20 cts ; les poulets de 75 à 80 cts ; le foin, de \$5.00 à \$6.00 sur le champ et quelquefois plus ; le merisier, lère qualité, \$4, 25 ; l'ébène, \$4.50 à \$5.00. Ce sont les prix du marché de Québec que nous venons de donner. »

« Comme on le voit, tous ces produits ont augmenté de prix depuis 1877. Par conséquent la protection n'a nullement diminué les cotés du marché agricole, puisque les cultivateurs vendent leurs effets bien plus cher que sous le régime du libre-échange. Mais ce n'est pas tout. On pourrait peut-être nous dire : Oui, les cultivateurs réalisent aujourd'hui de meilleurs prix qu'en 1877, mais ils vendent beaucoup moins. Nous allons examiner immédiatement le bien fondé de cette objection. Pour cela nous considérerons la quantité et la valeur des produits agricoles en 1877, règne du libre-échange, et la quantité et la valeur de ces mêmes produits sous le régime de la protection, et nous constaterons, au moyen de cette comparaison s'il y a eu augmentation ou diminution. »

Voici un tableau comparatif des exportations des principaux produits de ferme pour l'année 1877, régime du libre-échange, et pour l'année 1891, régime de la protection.

Articles	Quantité	Valeur
Fromage, lbs. 35 930 524	\$3 748 575	
Beurre, lbs. 14 691 789	2 510 894	
Oeufs, doz. 5 025 953	534 891	
Chevaux 8 308	779 222	
Bêtes à cornes 22 656	715 750	
Moutons 209 899	583 020	
Total des exportations...	\$8 902 352	

Articles	Quantité	Valeur
Fromage, lbs. 94 260 187	\$9 372 212	
Beurre, lbs. 1 951 585	340 131	
Oeufs, doz. 8 022 935	1 160 359	
Chevaux 11 658	1 417 244	
Bêtes à cornes 117 761	8 772 499	
Moutons 299 347	1 146 465	
Total des exportations de 1891...	\$22 208 910	
Total des exportations de 1877...	\$8 902 352	
Augmentation en 1891...	\$13 306 558	

Ainsi, sous le régime protecteur les exportations de ces articles ont augmenté de \$13 306 558. Ce n'est certainement pas une preuve que la protection a été nuisible aux produits de ferme.

En jetant un coup d'oeil sur le tableau ci-dessus, on constate qu'il y a eu, en 1891, une grande augmentation pour tous les articles, excepté pour le beurre, et l'on explique facilement cette diminution. Depuis que les fromageries se sont multipliées dans toutes les provinces de la confédération, la fabrication du beurre a diminué, parce que les cultivateurs retirent beaucoup plus de profits de la vente de leur lait aux fromageries, que de la vente de leur beurre sur le marché, et ils font aussi une économie de temps et de dépenses. Malgré cela, les exportations de beurre ont augmenté en 1892 ; elles ont été portées à \$877,455 pour l'Angleterre seulement ; et nos exportations de fromage se sont élevées à \$11,593,690. Voilà certainement un magnifique résultat, qui n'a pas dû plonger les cultivateurs dans le découragement et les engager à changer de patrie.

Les Américains pensaient porter un rude coup aux produits agricoles du Canada par leur fameuse loi McKinley mais ils se sont grandement trompés comme on va le voir par un extrait du discours de l'honorable M. Angers, ministre de l'Agriculture, lors des débats de l'adresse au Sénat. Après avoir fait connaître les heureux résultats du tarif protecteur et les efforts des annexionnistes pour arriver à leurs fins, l'honorable ministre s'exprime ainsi :

« On chercha un autre moyen pour créer du mécontentement dans l'esprit du peuple contre le gouvernement. Sans doute je veux mentionner, quand je parle des libéraux, ceux qui sont en dehors de cette chambre. Ces messieurs avaient dit au peuple des États-Unis que, si l'on adoptait un tarif pour exclure le Canada des marchés des États-Unis, une réaction aurait lieu dans notre pays. La loi McKinley fut passée. Il se réjouirent du tarif McKinley et dans leur allégresse ils se dirent à eux-mêmes : Nous avons trouvé la verge de Moïse, et les Canadiens crèveront de faim avec leurs greniers pleins—les fruits pourriront sur les arbres, l'orge ne lèvera pas à cause de cette verge de Moïse. Le lait au Canada se changera en eau. Le coup a eu un effet contraire. Le lait s'est changé en fromage. En 1891 nos exportations en Angleterre s'élevaient à la somme de \$9,481,373, tandis qu'en 1892 elles atteignaient le chiffre de \$11,593,690. La crème du Canada, disaient-ils, ne produira plus de beurre par la force de cette verge de Moïse. En 1891, la valeur du beurre exporté de ce pays en Angleterre était de \$440,060 ; en 1892 elle était de \$887,455. Il devait se produire un coup plus puissant en vertu de cette verge de Moïse. Les poules devaient se changer en coq et les coqs en chapons ; et le commerce des oeufs serait détruit à tout jamais. Le coup eut encore un effet contraire. En 1891, le commerce des oeufs du Canada avec l'Angleterre s'élevait à \$83,589 ; en 1892, à \$592,218. »

« L'effet du coup porté par le tarif McKinley devait produire une diminution de commerce avec les États-Unis, mais le parti libéral rencontre ici une nouvelle déception. A la vérité, il y a eu une réduction de commerce avec les États-Unis au montant de \$1,150,668 dans nos exportations, mais cette diminution fut pleinement compensée par notre nouveau commerce. Au lieu de la

destruction des produits de notre pays, au lieu des fruits pourris sur l'arbre et de lait changé en eau, nous en avons eu une augmentation de commerce de \$17,919,592. Je pense que c'est une compensation passable pour la perte causée par le tarif McKinley. Nous avons perdue \$2,373,513 d'un côté, et nous avons eu, de l'autre, une augmentation de commerce de \$17,919,592. A tout prendre, le coup, déduction faite de la perte occasionnée par le tarif McKinley, a eu pour résultat un gain net de \$15,546,079 dans notre commerce d'exportation, comme conséquence du tarif McKinley. »

Dans notre prochain chapitre, nous établirons les progrès du commerce, de l'industrie et des voies ferrées sous l'opération du tarif protecteur.

LORD ABERDEEN

Notre nouveau gouverneur-général

Le séjour de Lord Aberdeen à Québec a été une série de fêtes et de réceptions continues. Son Excellence a visité les principales institutions et il a terminé mardi dernier par une promenade à Lorette, village situé à trois lieues de Québec, et où se trouvent les derniers rejets de l'antique tribu huronne. Voici ce que l'on écrit à Québec au sujet de cette promenade :

« Suivant une coutume immémoriale, la tribu huronne de la Jeune Lorette, l'un des derniers groupes survivants des grandes races aborigènes de l'Amérique, avait invité le nouveau gouverneur-général à aller lui rendre visite sur la Réserve. Lord et lady Aberdeen ont accepté l'invitation, et mardi après-midi ils se sont rendus à Lorette, par convoi spécial. Après une fusillade en règle, le chef de la tribu a présenté, en français, une adresse de bienvenue à leurs Excellences, dont voici quelques passages :

« GRAND CHEF, « Les chefs, les guerriers, les femmes et les enfants hurons du village de Lorette, te saluent tous. »

« Ton wigwam flottant venait justement d'être attaché aux pieds de la fière Stadaconé, ville du grand capitaine de Champlain, notre fidèle allié, que déjà nos chasseurs apportaient ton nom au village. »

« Les temps sont bien changés depuis le jour où Jacques Cartier prenait possession du pays de nos ancêtres, en plantant dans le sol vierge de Stadaconé l'étendard qui portait dans ses plis la lumière, la gloire et la civilisation. Tu n'entends pas le clairon des batailles ; il est muet ; les cloches le remplacent toutes les épees de ce temps-là ont été converties en socs de charrue ou en faucilles, et la paix règne sur souveraine. Ainsi, ne veuilles pas redouter le terrible tomahak de nos ancêtres, sois le bienvenu au village ; le séjour, parmi nous, des représentants de notre auguste souveraine, réjouit nos coeurs. »

La réponse du gouverneur-général a été très goûtée et très applaudie.

L'industrie du vol

Il y a bien les Anglais ? On sait que dans l'humide terre d'Albion, certains professionnels du vol ont élevé leur coupable industrie à la hauteur de l'art le plus raffiné, en fondant des écoles de pickpockets.

On y travaille sans cesse à l'amélioration de cette institution de soulagement mutuel ; c'est ainsi qu'un ancien explorateur de poches, qui s'est retiré depuis longtemps des affaires après fortune faite, vient d'inventer un petit appareil à l'aide duquel messieurs les voleurs attirent du fond des gilets de leurs concitoyens, et avec la plus grande facilité, porte-monnaie, montres, autres objets de prix, etc.

Cet appareil, qui a été aussitôt adopté par les chevaliers de la tire, est fort compliqué comme mécanisme et des plus simples comme application. Grâce à lui, l'art des vide-goussets n'est plus un jeu d'enfant. Avis aux amateurs !

Finances Fédérales

Le rapport des recettes et dépenses à compte du Fonds Consolidé, du revenu, pour l'année finissant le 30 juin dernier, paraît dans la *Gazette du Canada*. Le revenu total de l'année se répartit comme suit :

Douanes	\$20 952 700
Excise	3 334 247
Bureaux de poste	2 773 508
Travaux publics, y compris les chemins de fer	3 760 636
Divers	2 299 610

Total \$38 131 701

Dépenses 36 745 122

Surplus \$1 386 579

Comparé avec l'année fiscale 1891-92, ce rapport indique une augmentation de \$1,209,829 dans le revenu, et une augmentation de \$20,772 des dépenses ; le surplus de \$155,978 de l'année dernière a été augmenté à \$1,386,579. Chaque département de revenu a une augmentation : douane \$452,641 ; excise, \$389,149 ; bureaux de poste, \$120,762 ; travaux publics, \$195,469 ; divers, \$51,808.

Le rapport sur la dette publique, à la fin de l'année fiscale, est comme suit :

Dette brute	\$300 009 439
Actif	58 329 067
Dette nette	241 679 972
Dette nette le 30 juin	241 131 434
Augmentation de la dette	548 538

Cette augmentation a presque toute été causée par les travaux publics, comme suit :

Travaux publics, y compris les chemins de fer	\$2 463 214
Terres du Dominion	107 269
Subsides de chemin de fer	311 394
	\$3 881 877

C'est \$467,961 de plus que les dépenses à compte du capital de l'année dernière.

Cette augmentation dans les travaux publics a été produite par les travaux des canaux du Sault Sainte-Marie et de Soulanges.

Les Sauvages d'Oka

Menacent de repandre du sang

Si un chemin public est ouvert sur les terres qu'ils occupent.

Le chef des sauvages d'Oka, Timothy, a eu une entrevue avec l'hon. M. Daly, ces jours derniers, au sujet de la difficulté qui vient de surgir à Oka, à la suite de la décision du conseil municipal d'ouvrir un chemin public sur des terres cultivées par des sauvages et cela à la demande de gens qui demeurent dans les limites ouest du village. Il y a quelques années, le conseil décida de prolonger le chemin dans la direction de l'ouest à partir du quai, en passant sur les lots occupés par des sauvages et cultivés comme jardins. Les sauvages demandèrent d'être indemnisés, mais on découvrit que ces terrains appartenaient au séminaire de Saint-Sulpice. On essaya d'ouvrir la route, mais les sauvages mirent les travailleurs en déroute, et les choses en restèrent là. Le chef Timothy déclare que le séminaire a récemment permis au conseil municipal de prolonger le chemin en question, et dimanche on a annoncé à la porte de l'église catholique que les travaux seront commencés sans délai. Le chef Timothy a dit au ministre de l'Intérieur que si les jardins des sauvages sont envahis et détériorés par ceux qui veulent y ouvrir une voie publique, il pourrait y avoir du sang répandu, car les membres de la tribu seraient déterminés à offrir une vive résistance ; il a donc engagé M. Daly à se servir de son influence pour arrêter le séminaire dans ses projets. Il affirme que le chemin projeté n'est pas nécessaire. On croit ici qu'il ne s'agit que d'un différend entre catholiques et protestants.

La condamnation de Mailloux

Nous avons annoncé mardi que Mailloux, impliqué dans l'affaire Morissette—Mailloux—Malenfant, pour détournement de fonds au préjudice du gouvernement de Québec, avait plaidé coupable et que la cour l'avait condamné à un mois de prison. La légèreté de cette peine est expliquée par les paroles suivantes du juge Chauveau :

« Vous êtes en état, a dit le juge, grâce à l'éducation que vous avez reçue durant votre enfance et plus tard, de connaître parfaitement vos erreurs. Vous vous êtes rendu coupable d'un abus de confiance de la plus haute gravité. Le gouvernement de cette province vous avait confié une charge importante dans un de ses départements. Je prends en considération le fait que vous avez obéi à l'influence d'autres personnes, que le procureur général n'a pas encore jugé à propos d'amener devant cette cour, mais qui y viendront un de ces jours, cela est inévitable, et elles répondront à d'autres offenses que celle qu'on vous reproche aujourd'hui. Si je prononçais une peine en proportion de l'offense, je pourrais vous appliquer le maximum de la loi et vous condamner à 14 ans de pénitencier. Voici des raisons qui militent en votre faveur, outre d'autres raisons : « Vous avez admis avoir détourné des fonds du trésor de la province et vous avez aidé la justice à retrouver les traces de vos détournements ; vous avez fait à la Cour des révélations dans des causes étrangères à celle-ci, qui ne sont pas devant cette cour, mais qui y viendront, et vous avez ainsi mis au jour un système de conspirations pour commettre au dépens du trésor public des fraudes gigantesques. Je prends en considération les quatre mois que vous avez passés en prison et les tortures physiques et morales que vous avez souffertes pendant votre séjour à l'étranger. La cour vous condamne en conséquence à un an de détention dans la prison de Québec. » Un quart d'heure après, Mailloux partait pour la prison du district. »

Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu des Comtes de Rimouski, Temiscouata et Kamouraska.

AVIS PUBLIC

Avis est par le présent donné qu'il a été imposé par les directeurs de cette compagnie, le 1er septembre courant 1893, pour rencontrer les pertes et les dépenses encourues jusqu'à ce jour, une taxe ou répartition, savoir : vingt pour cent sur le montant des billets de dépôt pour les polices émanées depuis le 1er avril 1891 jusqu'au premier mars dernier 1893 ; quinze pour cent sur tous les billets de dépôt, pour les polices émanées en mai, avril et mai d'août 1893 ; dix pour cent sur tous les billets de dépôt pour les polices émanées en juin et juillet derniers 1893, et cinq pour cent sur les billets de dépôt pour les polices émanées en août aussi dernier 1893.

Le paiement de cette répartition est actuellement requis et doit être versé au bureau du trésorier, en la ville de Saint-Germain de Rimouski, sous le plus court délai.

Par ordre, F. F. ROULEAU, Secrétaire.

RIMOUSKI, 1er 8 ptembre 1893.

AVIS

EST par le présent donné que conformément à l'Acte 54 Vict., chap. 14, Le bureau des Examinateurs des mesureurs de bois de la Province de Québec, se réunira au bureau de l'Agence des Terres et des bois de la Couronne, à Hull, P. Q., le 15 DÉCEMBRE 1893, pour l'examen des candidats qui désirent obtenir une licence de mesureur.

(Signé) E. E. TACHÉ, Aste-Commissaire.

Département des Terres de la Couronne.

QUÉBEC, SEPTEMBRE, 1893.

Bryson, Graham et Cie

144, 146, 148, 150, 152 et 156 rue Sparks Ottawa,

Coupe qui réjouit mais n'enivre pas Une Spécialité

THE JAPON de 15 à 50cts la livre

THÉ NOIR

Indien mêlé de choix—Ceylon et

Chinois, canistres de 3 lbs \$1.00

Indien et Ceylon, mêlé, extra choix

canistres de 5 lbs \$2.00.

Personne n'approche cette valeur.

Is Drogues se vendent en masse

Médecines patentes à des prix réduits et qui rapportent encore d'honnêtes bénéfices.

Eponges, Eponges, Eponges.

Ferblanterie ! Ferblanterie

BRYSON, GRAHAM et CIE.

144, 146, 148, 150, 152 et 154

rue Sparks Ottawa.

Epicierie et ferblanterie

33 et 35 rue O'Connor

GRANDE REDUCTION

DANS LES

Chapeaux de Paille et Drop Shell

Parapluies, Capots

Imperméables pour Dames

Casquettes de Tweed,

COTE & Cie.

114 rue Rideau 114

Ottawa.

JOSEPH COTE

Agent d'assurance représentant deux

bonnes compagnies.

111 rue RIDEAU.

LAPORTE & Cie

MARCHANDS DE

Poisson Frais, Gibiers, Volailles,

Beurre, Œufs, Fruits, Etc.

102 Rue Principale, Hull, Bloc Monck

Agent general et Marchand a com-

mission.

Ordres pris et livrés à domicile.

CHAISES DE BALCON !

Venant d'être reçues un char complet de chaises de balcon. Elles sont plus fortes que par le passé.

Ceux qui ont attendu après celles-là ne devraient pas manquer de venir faire visite de suite ; ils peuvent se les procurer au mêmes prix

JACOB ERRATT.

Magasin-palais de meubles

et tapis,

34 et 36, rue Rideau.

MESDAMES ET MESSIEURS

L'endroit de la ville où vous pouvez

acheter à meilleur marché vos

Montres, Horloges et Bijoux

EST CHEZ

A PETIT

102 Rue Main.

Fabrication et réparages exécutés à

bas prix. Réparages des montres de

prix : une spécialité.

A. PETIT, Horloger, 102 rue Main

P. T. Desjardins

NOTAIRE

Secrétaire-Trésorier du C. du Comté

143 Rue Principale Hull

N. TETREAU

Notaire.

No 183 RUE PRINCIPALE, HULL

LE "SPECTATEUR" Journal Bi-Hebdomadaire

Publié par la Société de Publication Conservatrice de Montréal.

ABONNEMENT
Un an, en avance, \$2.00
Six mois, en avance, \$1.00
Trois mois, en avance, \$0.50
Un mois, en avance, \$0.10

ANNONCES (Moyenne Nominale)
Première insertion, 10 cts la ligne
Insertions subséquentes, 5 cts la ligne
Une fois par semaine, 2 cts la ligne

MAIRIE, 17 OCTOBRE 1893.

ACTUALITES

L'honorable M. Chapleau s'embarquera probablement le 4 novembre pour retourner à Paris. Il ne va pas à Chicago.

Un juge de la cour suprême des Etats-Unis, pendant l'audience de la cour supérieure à Québec, vendredi dernier, a siégé à côté du juge Routhier.

Lord Aberdeen et Lady Aberdeen, sont partis de Québec vendredi pour Chicago. Ils reviendront le 23 à Toronto où ils séjourneront jusqu'au 30.

Vu l'absence du gouverneur-général, à Chicago, le général Montgomery-Moore a été nommé administrateur du Canada. Ce dernier a été assermenté par son honneur le juge Fournier.

L'honorable M. Honoré Mercier a refusé d'assister à la prochaine convention du Connecticut parce qu'il est dégoûté, dit-il, des injures qu'il a reçues de certains Canadiens-français des Etats-Unis.

M. A. T. Drummond, de Montréal, publie dans le *Queen's Quarterly* un article suggérant d'adopter le système anglais pour la transmission des lettres enregistrées. En Angleterre, toute lettre enregistrée est assurée jusqu'au montant de \$25, cette suggestion n'est pas à dédaigner.

M. le Dr. Bender demande à la ville de Sorel (\$72,000) et 300 acres de terre pour y construire des abattoirs. Il promet en échange de changer la face de la ville de Sorel dans trois mois de travail. Belles promesses et grosses demandes qui n'ont encore reçu aucun accueil officiel du conseil municipal.

Le *Star* est convaincu que la réforme du tarif doit se faire sans détruire le système de protection. Les « belles généralités » que fait M. Laurier dans la discussion ne le satisfont pas. « Le pays, dit-il, ne changera pas le système politique du gouvernement sur la simple déclaration du chef libéral qu'il établira un tarif de revenu. Le peuple désire qu'il fasse des déclarations plus précises. »

Le *Star* ajoute qu'il ne peut concevoir un tarif de revenu sans un tarif de protection. Une mesure de protection est nécessaire, selon lui, même dans le changement de tarif.

Il y a à Londres, à côté d'un luxe effréné, des amas innombrables de fanges ; on y trouve quinze cent mille créatures humaines dont l'existence est un problème ; c'est le grouillement le plus prodigieux de misérables qui ait jamais existé en aucune capitale.

Londres est la capitale de l'Angleterre, ce pays libre échangiste par excellence que M. Laurier propose comme modèle au Canada. Lisez bien : quinze-cent mille êtres humains qui crévent de faim dans la capitale du libre échange et du tarif de revenu que nous proposons ici par les chefs libéraux !

Sir Samuel Henry Strong, juge en chef de la Cour Suprême, a annoncé que le gouvernement lui avait accordé un congé de 6 mois, qui commencerait aussitôt après l'audition de la cause du Manitoba.

A ce compte le jugement ne serait pas rendu avant 8 à 10 mois.

Tous les documents relatifs à l'appel à la Cour Suprême, au sujet des écoles de Manitoba, ont été produits. Le factum imprimé compte cent cinquante-quatre pages, et comprend les ordres du conseil renvoyant la cause à la Cour Suprême, les pétitions et mémoires reçus par le gouvernement, les lois scolaires Greenway-Martin, les lettres adressées au lieutenant-gouverneur de Manitoba, les affidavits donnés dans les affaires de Logan et de Barrett et la cité de Winnipeg, les jugements de la Cour Suprême de Manitoba, de la Cour Suprême du Canada, et du comité judiciaire du Conseil Privé d'Angleterre.

Sir John Thompson et son insulteur dans le "Canada"

Plusieurs personnes nous ont parlé des articles révoltants qui ont été publiés dernièrement dans le *Canada* contre le premier ministre, et intitulés « les hypocrisies de sir John Thompson. »

Nous avons, nous-même, remarqué ces articles et nous les avons relevés en passant, ne croyant pas nécessaire de nous arrêter sur chacune des énumérations qu'ils contiennent, et sachant qu'ils ne sauraient atteindre la réputation du premier ministre ou la droiture de sa conduite. Mais ces attaques ne peuvent être accueillies avec indifférence par les journaux qui ont du respect pour leurs lecteurs et pour eux-mêmes.

Ces articles du *Canada* à l'adresse de sir John Thompson sont une honte pour leur auteur, et plus ce dernier en publiera comme cela, plus le mépris public s'accumulera sur sa tête.

Sir John Thompson fut d'abord protestant, et il a cru ensuite devoir embrasser le catholicisme. Ceux qui le connaissent dans l'intimité peuvent seuls dire jusqu'à quel point est édifiante sa sincérité, et quel contraste il y a entre cette sincérité et la véritable hypocrisie de ses accusateurs.

On n'a jamais vu homme plus franc, plus loyal en toutes choses. Ses divers discours revelent bien ce qu'il est. Chaque assertion est étayée de la preuve, et jamais le mensonge n'a souillé ses lèvres. Tout est clair, lumineux dans ses magnifiques discours, si bien qu'il faut un effort prodigieux pour arriver, comme le fait le *Canada*, à dénaturer ses intentions, ses paroles et ses actes.

Tout ce qu'il a dit au sujet de la question des écoles de Manitoba, lors de la dernière session, n'a pu être réfuté et toutes les déclarations qu'il a faites depuis sur le même sujet ont été en tous points, quant au sens, la répétition de son discours de l'hiver dernier. Quel contraste avec les contradictions des chefs libéraux sur la même question, contradictions exposées par nous dans un de nos derniers numéros ! De la part de Sir John Thompson, déclaration uniforme ; même attitude, même raisonnement, même point d'appui : la constitution et justice égale pour tous ; tandis que les chefs libéraux répandent aujourd'hui ce qu'ils demandaient en 1890 et en 1891.

Pour ceux qui ont lu le *Canada* et nos divers articles en réfutation des siens savent jusqu'à quel point est poussée la mauvaise foi de ce confrère, mauvaise foi qui a fini par lui faire perdre le peu d'autorité qu'il avait acquise au début, alors que Sir John Thompson était à ses yeux l'homme le plus distingué de notre parlement, et pouvait briller également au premier rang dans les grands parlements de l'Europe.

Sir John Thompson vient de faire honneur à son pays par la manière dont il s'est acquitté de ses fonctions d'arbitre dans l'affaire de la mer de Behring. Il en a été félicité à Paris : il l'a été subseqüemment par le gouvernement de sa souveraine, et on le considère avec raison comme l'une des gloires de notre pays.

En présence de ce fait, le rédacteur du *Canada* se croit de taille à se frotter contre ce colosse !

On nous écrit de Paris, dit le *Monde*, qu'un étudiant en droit appartenant à l'une des meilleures familles du grand monde canadien a été provoqué en duel par un avoué de la capitale française. Cherchez la femme, diraient les sages.

On va expérimenter une nouvelle poudre sans fumée dont l'inventeur est un prêtre français, l'abbé Schœnbelin.

Sa fabrication est facile, peu coûteuse ; elle n'oxyde pas le canon, ne produit aucune explosion, ne produit aucun choc et ne s'enflamme qu'à 282 degrés centigrades.

L'inventeur a offert de la broyer lui-même en gros grains dans un moulin à café ou de la battre sur une enclume, afin de prouver que sa manipulation est hors de danger.

Les expériences s'appliqueront au fusil Lebel et au canon d'exercice.

La société St. Jean-Baptiste d'Ottawa et sa protestation

La protestation de la société St. Jean-Baptiste d'Ottawa contre la suppression du mot « catholique » par le congrès national tenu à Montréal a mis très mal à l'aise M. Tarte et ceux qui comme lui ont évolué vers le libéralisme radical.

Le but principal de M. Tarte et de M. Mercier en faisant adopter par le congrès national de Montréal la suppression du mot « catholique » dans le projet de fédération des sociétés St. Jean-Baptiste de l'Amérique n'est pas celui qui apparaît, mais celui qui est caché. Quel est ce but caché ? C'est de s'emparer de toutes les sociétés St. Jean-Baptiste pour en faire autant d'organisations qui obéiraient en temps d'élection à la direction des meneurs libéraux. Le travail fait par M. Mercier parmi les groupes canadiens français établis aux Etats-Unis le prouve. Une autre preuve est le cri de guerre des meneurs libéraux français contre le toryisme et l'orangisme, et leurs efforts pour convaincre les électeurs français qu'ils n'ont plus dans les chefs conservateurs qui les représentent dans le cabinet fédéral la protection à laquelle ils ont droit.

Mais comment s'emparer des sociétés St. Jean-Baptiste ? La chose n'est pas facile, vu qu'elles ne sont ni bleues ni rouges ; mais purement nationales, françaises et catholiques. Bien plus le nom de M. Israël Tarte et de M. Honoré Mercier n'offrent pas toutes les garanties d'honnêteté voulues. Il fallait un nom respectable pour cacher la véritable intention et voici comment ce nom s'est présenté.

Un M. Levasseur, académicien de France, a suggéré une affiliation à « l'alliance française », société fondée en France pour la protection de la langue française dans toutes les parties du monde. Qui pourrait s'objecter à une pareille alliance parmi les canadiens-français ? Ce fut une révélation pour M. Tarte et M. Mercier. Vite, proposons au congrès national, se dirent-ils, l'affiliation des Sociétés St. Jean-Baptiste à « l'alliance française » et, appuyés sur ces organisations puissantes, nous tenterons un suprême assaut contre le parti conservateur.

Une autre difficulté se présentait. « L'alliance française » est neutre en religion et les sociétés St. Jean-Baptiste ont en tête de leur drapeau : « Notre langue, nos institutions et nos lois. » Quoi faire ? M. Tarte et M. Mercier, plus rusés qu'honnêtes, ont tait supprimer le mot « catholique » dans la constitution de leur projet de fédération pour nous faire accepter par « l'alliance française. » Rien que cela : pour arriver au pouvoir, on déchire le drapeau national qui porte dans ses plis notre langue, nos institutions et nos lois ; l'on supprime notre principale institution, le catholicisme !

Enfin, une troisième difficulté : comment nos sociétés St. Jean-Baptiste pourraient-elles se laisser fondre ainsi en une vaste organisation politique sous le nom « d'alliance française » pour servir d'instruments à quelques vulgaires intrigants ?

Nos sociétés St. Jean-Baptiste ne sont ni bleues, ni rouges, nous nous dit-il y a un instant. Elles forment séparément autant d'alliances françaises et catholiques, et l'on voudrait aujourd'hui en changer le caractère ou en faire un simple instrument entre les mains des chefs libéraux au préjudice de l'autre parti politique. Cette seule considération justifie les sociétés St. Jean-Baptiste qui ont protesté jusqu'à présent contre la suppression du mot « catholique » et contre le rôle que l'on voudrait leur faire jouer.

Cette question suggère beaucoup d'autres considérations qui se trouvent très bien exposées par la communication de *Justin* qu'on pourra lire un peu plus loin.

Il y a vingt-cinq ans l'électricité, comme pouvoir mécanique, était inconnue. Maintenant \$900,000,000 sont engagés en différents genres de machines électriques.

L'hon. M. Ouimet et la société St. Jean-Bte d'Ottawa

Le *Free Press* accuse à tort l'hon. M. Ouimet, ministre des travaux publics, d'avoir inspiré la société St. Jean-Baptiste dans sa protestation contre la suppression du mot « catholique » de son drapeau, suppression qui est la condition imposée pour faire partie d'un projet de fédération de toutes nos sociétés nationales. Nous sommes en état d'affirmer que M. Ouimet est entièrement étranger à la protestation en question, bien qu'il l'approuve, sans doute, comme doivent le faire tous ceux qui voient clair dans le jeu des chefs libéraux qui ont proposé la suppression du mot « catholique » au congrès national de Montréal.

Comme question de fait le nom de M. Ouimet a été cité lors du débat sur cette suppression pour appuyer l'argument, que la foi catholique était le plus puissant lien que possédait la race française en Canada. M. Ouimet se trouvait avoir exprimé cette idée, quelques heures auparavant, en sortant de l'église, et elle lui avait été inspirée par l'encombrement, la piété, la ferveur qu'il venait d'admirer dans cette église.

L'orateur qui s'est servi de l'idée exprimée par M. Ouimet a cru avec raison qu'elle pouvait être invoquée dans le débat soulevé sur la suppression du mot « catholique » de la constitution à rédiger pour une fédération de nos sociétés St. Jean-Baptiste, et c'est tout.

Le *Free Press* voudrait prendre le ministre des travaux publics en flagrant délit de fanatisme contre les protestants. Son raisonnement manque de point d'appui. Le *Free Press*, à la vue du fanatisme qui règne dans certains quartiers protestants et grins—et dans sa propre rédaction contre la race française et le catholicisme, s'attend, sans doute, à une réaction de cette race, et ce fait est de nature à troubler son imagination au point de lui faire contondre l'ombre avec la réalité.

Un autre discours de sir John Thompson tronqué et dénaturé.

M. Tarte ne pardonne pas à sir John Thompson d'avoir dit que la parole d'un honnête homme valait mieux que celle de dix mille Tartes. Aussi, le poursuit-il de ses mensonges et de ses injures. Sir John n'en peut rien. Si l'on ne peut empêcher un chien de regarder un évêque, il n'est pas plus possible d'empêcher M. Tarte de calomnier sir John Thompson.

Il s'agit présentement de ce qu'a déclaré sir John Thompson dans son récent discours de Dunville au sujet de la question des écoles.

Voici la traduction de M. Tarte :

« Mon impression est, aurait dit sir John Thompson, que nous n'aurons jamais à nous occuper de cette question. Au lieu qu'elle soit jetée dans notre politique nationale, le peuple du Manitoba peut avoir à la régler lui-même. »

Cette déclaration pourrait être bien mieux traduite et conséquemment plus claire. Elle pourrait se lire comme suit, par exemple :

« Mon impression personnelle, a dit sir John, est que nous n'aurons plus à nous occuper de cette question. Le peuple du Manitoba peut la régler lui-même sans la lancer dans le domaine de la politique nationale. »

Ces deux versions expriment, cependant, la même chose quant au fond ; mais combien fautive est la conclusion qu'en tire M. Tarte !

Ce dernier dit :

« C'est le mot de la fin !
« Les catholiques sont invités à se tirer d'embarras comme ils le pourront, et à ne plus troubler « notre politique nationale. »

Cette conclusion nous représente les cyniques falsifications que débite tous les jours le *Canada*.

Et voici d'autres perles de M. Tarte :

« Les conditions de l'union des provinces sont violées outrageusement. Le discours de Sir John Thompson en est l'aveu manifeste, tout en étant un rare morceau d'hypocrisie. L'emploi de ces mots : « il ne faut pas jeter cette question dans notre politique fédérale »

est un défi jeté au sentiment éclairé, mais un trompe-l'œil pour les foules. Le Premier sait que les minorités ont un recours certain, direct, auprès du pouvoir fédéral. Et il trompe volontairement l'opinion sur les responsabilités et les devoirs du gouvernement. Il ne veut point rendre justice, et pour pallier ses coupables défaillances, il ne craint pas de fausser l'esprit du pacte qui cimentait en 1867 les provinces entières. »

Peut-on mentir plus effrontément ! Dans quelle partie du discours de Sir John, à Dunville, trouvez-vous cette déclaration : « Il ne faut pas jeter cette question dans notre politique fédérale. »

Mais vous-même, M. Tarte, vous traduisez la déclaration du premier ministre comme suit :

« Mon impression est que nous n'aurons jamais à nous occuper de cette question. Au lieu qu'elle soit jetée dans notre politique nationale, le peuple du Manitoba peut avoir à la régler lui-même. »

Serait-il vrai que vous ne comprenez pas, vous-même, ce que vous dites ? D'après votre propre traduction Sir John déclare qu'il est bien possible que l'exécutif fédéral n'aura pas à s'occuper davantage de la question des écoles de Manitoba, parce que le gouvernement de cette province, après la décision de la cour suprême, saura lui-même, au besoin, remédier d'une manière satisfaisante aux griefs de la minorité catholique, plutôt que de laisser passer cette question dans le domaine fédéral, ou au lieu qu'elle soit jetée dans notre politique nationale, comme le traduit M. Tarte.

Qu'avez-vous le mot de la fin qui enlèverait toute espérance à la minorité catholique ? Ne voyez-vous pas, au contraire, toute grande ouverte la porte par où entrera au besoin l'exécutif fédéral si le gouvernement de Manitoba ne fait pas son devoir ?

CHOSSES ET AUTRES

Notre chroniqueur Garrulus a publié dans le *Citizen* d'hier une excellente correspondance en réponse aux attaques malhonnêtes dirigées par le *Free Press* contre le ministre des travaux publics et la société St. Jean-Baptiste d'Ottawa.

Voulez-vous savoir comment s'y prend le *Canada* pour justifier le *Globe* et le *Free Press* du 9 courant, qui se prononcent de toutes leurs forces contre l'intervention du gouvernement fédéral dans l'affaire des écoles du Manitoba, à l'encontre de toutes les déclarations faites par M. Laurier ? Lisez bien :

« Il n'y a pourtant pas raison de faire tant de tapage, dit le *Canada*. Chacun sait que les protestants sont opposés aux écoles catholiques des qu'on leur démontre que ces écoles ne nous sont pas garanties par la constitution. »

Ainsi, d'après le *Canada*, les catholiques de Manitoba n'ont pas droit à leurs écoles séparées, et c'est tout naturel que le *Globe* et le *Free Press* se prononcent contre toute intervention fédérale destinée à rétablir ces écoles séparées.

On le voit, le directeur du *Canada* fait litière de tout ce qu'il a écrit depuis quelques mois pour sauver ses amis du *Globe* et du *Free Press*.

Deux agents spéciaux du département du trésor des Etats-Unis, J. T. Bunn et G. T. Buckingham, sont arrivés à Montréal pour faire une enquête sur le prétendu vol au détriment de la douane américaine dans l'affaire des fourrures. Un reporter de la *Presse* a rencontré M. J. E. Nelson Ratté, l'agent de M. Laliberté à Montréal. Ce monsieur lui a déclaré qu'il devait poursuivre en dommages le *Globe* de Boston, qui a donné cours à la rumeur qui circule maintenant sur son compte et celui de son patron.

Dans ce cas, d'après la loi du Massachusetts, il devra se rendre aux Etats-Unis pour le procès.

M. Buckingham est un ancien journaliste et un avocat éminent. M. Bunn est un des meilleurs athlètes de Boston. C'est lui qui a découvert le pot aux roses. Il prétend être sur la trace des vrais voleurs et avoir découvert toute une vaste conspiration pour frauder le trésor américain.

Marchandise MARCHANDISES

Dans le moment nous faisons une

VENTE

SACRIFICE

Ne manquez pas de vous y rendre.

Profitez de l'occasion

Au Gros Numéro

59

RUE RIDEAU

OTTAWA

F. X. BEDARD

ET CIE.

THOS. BIRKETT

115 rue Rideau et
62 a 70 rue William Ottawa.

Importateur et Marchand

En Gros et en Détail de Quincaillerie,
Fer, Acier, Charbon, Cuir, Chaines,
Vitres, Peintures, Huiles, Mas-
ties, Vernis Etc.

THOMAS BIRKETT

Quelque chose de tout a fait

NOUVEAU et

BON MARCHÉ

Importation spéciale

Articles pour décorations artistiques,

nommés « BRIAR ROSE »

Corbeilles à Épingles, Vases Waltham,

Portland, Jarres, pots à Bouquets

Wm. HOWE

BLOC HOWE

rue Rideau, Ottawa.

H. PHILION et Cie.

Manufacturier de

Portes, Chassis, Fenêtres, Ja-

lousies et moulures

Toujours en main un stock considérable

de bois de Plancher, V. Joint et

bois sèche de toute

description.

H. PHILION et Cie.

Coin des rues Bay et Florence, Ottawa.

A. D. RICHARD et Fils.

Nos 537 et 539

RUE SUSSEX OTTAWA.

Marchandises Sèches d'Étape et de

Fantaisie. Spécialité dans les

Étoffes Noires.

TAPIS, RESSORTS

Voici la saison de relever et renouveler les tapis,

après un grand nombre d'années que je m'occu-

pe de ce genre d'affaires j'ai en ma possession

tous les instruments requis pour relever, renouveler

et changer les tapis et je puis remplir vos ordres

sous le plus court délai. Je fais une spécialité de

couvrir les tapis neufs et de les poser, de faire

les polaires et les ajuster de faire les shags pour et

les poser. Satisfaction garantie dans tous les cas.

Les ordres laissent au magasin de R. M. McMeekin

801 rue Sussex recevront la plus prompte at-

tention. Laissez votre ordre chez.

T. VEZINA,

196 rue de l'Eglise, Ottawa.

ON DEMANDE

Un jeune garçon bien recommandé

pour apprendre la pharmacie. S'adres-

ser au No. 457 rue Sussex, Ottawa.

GEORGE COX

GRAVEUR ET LITHOGRAPHE

35 Rue Metcalfe, Ottawa

NOS DEPOTS

Le Spectateur est en vente à Ottawa dans les magasins suivants :
P. C. Guillaume, libraire, coin des rues Sussex et York.
H. Myers, marchand de journaux, No. 565 rue Sussex.
Jos. Patry, libraire, No. 63½, rue Rideau.
Toute information concernant la circulation du journal peut être obtenue de M. Eugène Labelle, No. 43, rue St. Joseph.

L'ALLIANCE TARTE

Qu'elle s'en aille au loin

La foi catholique a été et demeure la base, la vie, la sauvegarde, on pourrait dire la raison d'être de la nationalité canadienne française : l'histoire d'hier et d'aujourd'hui le proclame et tous le reconnaissent à l'unisson. Renier cette foi, en rougir ou l'effacer dans une fédération nationale serait une apostasie et un suicide national.

Notre foi pratique nous a rendu vertueux, généreux, intrépides et nous a valu le « concours actif et utile » tout puissant du Ciel. Sous cette égide invincible, nous avons grandi, nous nous sommes multipliés ; nous avons tenu ferme, quand la protestante Albion voulait nous absorber ; nous avons gardé nos libertés en religion et nous avons conquis nos franchises en politique ; nos institutions catholiques de toutes sortes ont grandi rapidement et beaucoup ; nos œuvres et notre fermeté dans la foi nous ont attiré le respect et la considération auprès et au loin, et notre gloire aujourd'hui dans le monde est d'être au premier rang parmi les peuples fidèles à leur Dieu et à leur baptême.

M. Tarte n'est pas content de cela ni le Canada non plus : en disciple attentif et docile, ce dernier reproduit, le 14, et approuve en tous points l'article du maître dans l'Electeur.

Notre Israël, intrigant, ambitieux toujours, voudrait être maintenant le précurseur de l'apostasie nationale : il s'en fait le précurseur et la propose en pharisien pur sang.

Il se dit catholique et il écrit en libre-penseur, comme F. X. :

« Notre fédération, dit-il, serait affiliée à l'Alliance française de France, « qui nous prêterait son concours actif, « son aide-financier. »

C'est possible ; mais aussi ce pourrait être le pire des malheurs, le plus funeste des esclavages : comme c'est une honte et une calamité publique que l'étranger Marc Sauvalle, étranger par son origine, ses mœurs, ses idées, ses tendances, prête chaque jour à notre presse son aide et son concours actif, ne cessant de nous injurier nous-mêmes avec nos croyances et nos institutions.

M. Tarte fait l'aveugle : il ne veut pas voir qu'il y a deux France : l'une catholique persécutée, opprimée, fidèle à l'Évangile ; l'autre tyrannique, persécutrice, athée, elle-même esclave de Satan et des loges, acharnée contre J.C. autant que le furent les pharisiens alors que la Judée était divisée en deux camps comme l'est aujourd'hui la France. — Qui n'est pour moi est contre moi, dit le Sauveur. Pour quelle armée combat l'Alliance française ? Est-elle notre alliée, à nous catholiques ? Est-elle notre ennemie mortelle, déguisée sous de beaux semblants ?

M. Tarte, M. McDonnell et Cie, c'est à examiner « à regarder de près » et en premier lieu, avant de faire des avances, de rien proposer, de s'engager en rien. Cette Alliance n'a pas l'esprit de l'Église, l'esprit qui nous anime et doit nous animer.

Que M. Levasseur, son représentant autorisé parmi nous, soit membre de l'Institut, cela ne suffit pas pour que nous marchions à sa suite, sans savoir où il va, ce qu'il est, croyant ou athée, agent pour le bien ou agent pour le mal. Ces précautions sont indispensables ; Dieu les veut, le Pape les impose ; les négliger est coupable. Et proposer l'apostasie, comme le fait M. Tarte, est un forfait ; il a tort de s'en rire, en se lavant les mains à la façon de Pilate.

En effaçant de leur projet de fédération le mot de Catholique, les associations canadiennes françaises, ainsi que leurs membres baisseraient pavillon devant l'hérésie ou l'incrédulité bassesse que le peuple canadien n'a jamais commise et ne commettra jamais pour sa conservation, sa prospérité et sa gloire. Ces associations et leurs membres rougiraient de leur foi, en feraient une sorte d'abjuration scandaleuse ; ce serait sortir du bercail pour entrer dans les champs de l'erreur ; ce serait mépriser la voix du Pasteur, fouler aux pieds les plus graves avis du guide suprême. A maintes reprises ce dernier a rappelé aux personnes, aux associations et aux peuples l'obligation urgente où ils se trouvent de professer hautement leur foi, de se montrer catholiques dans leur vie publique et sociale autant que dans leur conduite privée.

Que M. Tarte et consorts suivent la doctrine et direction du Pape ; elle est universelle, obligatoire pour tous, il n'y en a pas d'autre ; ils doivent la suivre aussi longtemps qu'ils voudront rester catholiques, être et paraître conséquents et sincères.

Israël parle de placer son alliance sur des bases éternelles. Quelles sont ces bases ? Elles excluent le nom et la foi catholique ; donc elles sont l'indifférence et l'infidélité, l'erreur, la duperie, le mensonge.

M. Tarte, vous rougissez de votre croyance et de votre sang ; vous écarterez les conséquences de votre foi et vous reniez les vôtres ; votre esprit et votre cœur, votre réputation et vos écrits sont souillés par les effluves de vos finasseries, de vos duplicités.

Pour user encore contre vous vos propres expressions, nous protestons contre votre intolérance à l'égard du mot catholique ; elle est indigne du congrès national des canadiens français, elle est de nature à appeler sur nous le mépris du monde catholique.

Si la presse protestante crie contre nous, cela prouve que nous avons agi et parlé selon notre devoir, dans le sens orthodoxe ; elle est un mauvais guide en fait de religion théorique et pratique, comme dans le cas présent. Que cette presse convertisse et transforme l'association orangiste, de telle sorte qu'elle cesse d'être une association essentiellement protestante. Devant l'opinion et devant la loi civile, droits égaux et liberté pour tous, liberté pour les associations catholiques aussi bien que pour les associations protestantes.

M. Tarte veut intimider les lâches, en parlant d'une presse plus orthodoxe que le nation ; il ne fera pas peur à ses concitoyens de la capitale, sauf à un certain Chevalier timide prêt à tourner le dos au milieu du combat. Tant pis pour lui et pour ses pareils. Mais, au contraire, honneur, éloges et bravo pour tous ceux qui ont voté la motion de protestation, et plus encore pour ceux qui l'ont proposée, secondée, appuyée par leurs nobles discours. Ces discours sont leur gloire, une des belles actions de leur vie ; ils ont été confirmés par un vote unanime, ou du moins dans une proportion de cinquante contre un. Il ne fallait rien moins pour relever à notre égard l'honneur de la capitale, qu'un délégué peu fidèle avait disgracié au congrès national.

Le pays sait maintenant ce que veulent les canadiens français d'Ottawa : l'assemblée du 8 courant et sa résolution sont l'expression fidèle et authentique des fiers sentiments qui font battre leurs cœurs. La voie droite est ouverte, et les sociétés de St. Jean Baptiste des comtés voisins vont résolument y entrer.

JUSTIN.

Chronique Outaouaise DU MARDI

Monsieur Fabre, le représentant du Canada, à Paris, est à Ottawa, l'hôte de Mr Decelles. Sir A. P. Caron a donné en son honneur un dîner privé auquel assistaient toutes nos fines plumes, entr'autres Benjamin Sulte, Marmette, etc.

Mr Bunnell, confiseur, fut attaqué dans son étal, samedi soir, et battu par quatre vauriens qui lui volèrent tout l'argent qu'il portait sur lui. Ses blessures n'ont rien de sérieux, heureusement. On perd tout espoir de retrouver les auteurs de cet odieux attentat.

La tempête de samedi nous arrivait des îles Bahama, ayant sur son passage, causé d'immenses dégâts en Pensylvanie. Les dommages, ici, sont assez considérables. Hangars, remises, clôtures, enseignes, tentes, tout était enlevé par le vent qui avait une vitesse de 90 milles à l'heure. Les « boat-houses » sur l'Outaouais ont beaucoup souffert ; on les voyait descendre la rivière et s'arrêter près du moulin Gilmour & Hughson. Les arbres du Rideau Hall ont été considérablement endommagés.

Salvini a remporté un vrai succès vendredi et samedi soir à l'Opéra. Sa compagnie est certainement l'une des plus fortes qui nous aient visité cette saison.

Le Free Press détourne la question à propos des paroles prononcées par l'Hon. M. Oumet. Il fait preuve de très mauvaise foi en voulant rendre l'honorable monsieur responsable de la décision des membres de la société St. Jean-Baptiste. On connaît le truc : il veut en faire du capital politique ; mais neuni ! nous connaissons le dessous des cartes tout aussi bien que lui. Ne peut-on pas, maintenant, exprimer son opinion dans une conversation privée, sans engager la responsabilité de toute une société ou d'un parti ? C'est là toute la question.

Samedi tous les ministres étaient en ville.

M. Chevalier vient de conclure un engagement avec Maid Marion, la femme géant, et le prince Tinymite, l'homme nain. Ces deux intéressantes figures seront à l'Eden Museum, toute cette semaine. A part cela M. Chevalier s'est assuré le concours de plusieurs célébrités de New-York afin de donner au public des représentations dignes des meilleurs théâtres.

Le shérif Sweetland a reçu autorisation et pouvoir d'ordonner la mise en liberté de Robert H. McGreevy qui languit encore dans la prison du comté, moyennant un cautionnement satisfaisant. M. Finley est le seul qui jusqu'ici se soit offert à signer un check de \$2,000 en faveur de McGreevy. Celui-ci attendra donc encore puisque le shérif exige un cautionnement de \$4,000.

GARRULUS

AU BAZAR

Il est à désirer que le public se rende en foule au Bazar de l'orphelinat, ouvert depuis quelques jours sur la rue Sussex.

Le but de cette œuvre, on le sait, est de venir en aide aux petits orphelins sous les soins des révérendes Sœurs Grises dont le dévouement est sans borne.

Il y a au bazar tout ce qu'il faut pour attirer les visiteurs : articles de choix ; robe de fortune ; pêche à la surprise ; table de loterie où tous les billets sont bons ; table de rafraîchissements chargée de tout ce qui peut flatter le goût ; restaurant où l'on trouve tout ce qui constitue un excellent lunch ; en un mot, on ne saurait désirer rien de plus. Ajoutons le zèle des dames et des demoiselles qui, chaque soir, se rendent à la salle pour y faire couvrir de noms les listes qu'on leur a confiées. Que ceux qui n'ont pas encore contribué à la recette s'empressent de s'y rendre l'un des soirs de cette semaine. La charité réclame votre visite. Ne manquons pas de se rendre à son pressant appel.

Lunchs tous les jours, de midi à 2 heures : ne l'oublions pas.

NOTES D'OTTAWA

Une tempête des mieux conditionnées est passée sur notre ville dans la nuit de vendredi à samedi et s'est continuée jusqu'à dimanche, une grande partie de la journée. Le vent soufflait avec fureur et nombre d'enseignes mal assurées sont venues joncher le sol ; des fils télégraphiques et téléphoniques ont été brisés ; des arbres ont été risés ; des clôtures renversées ; en un mot ça été un cyclone ni plus ni moins.

Les tentes du Cirque de Smith, rue Rideau, ont été complètement abattues et les propriétaires ont éprouvé de forts dommages non seulement par la violence du vent, mais encore par la pluie qui a considérablement endommagé la garde-robe des artistes.

On dit qu'aux alentours d'Ottawa, la tempête s'est fait sentir encore avec plus de violence, et que les dégâts causés sont nombreux. Ces jours de tempête ont amplement fait payer les beaux jours de l'été des « Sauvages » dont nous avons joui au commencement de la semaine dernière.

Nous avons eu le plaisir de la visite de M. Ernest Smith, de retour de son voyage de nos deux provinces des États-Unis. Notre jeune ami nous est revenu enchanté des jolies villes qu'il a visitées.

M. L'échevin F. R. E. Campau est parti aujourd'hui pour visiter l'Exposition de Chicago.

Les tramways électriques circuleront sur le pont de New Edinburgh ces jours-ci. Le char No. 7, de l'ancienne ligne des chevaux, a été réparé et fait aujourd'hui le service de la ligne de Rockcliffe, mû par l'élec rieité.

M. Henry I. Beemer, du chemin de fer de la Gatineau et de Pontiac, vient d'adresser au conseil de ville d'Ottawa une lettre lui demandant un bonus de \$150,000 pour la construction du pont projeté entre Ottawa et Hull sur l'Outaouais. C'est un immense et beau projet. Tous en comprennent l'importance pour les deux cités que ce pont reliait.

Nous n'avons aucun doute que le conseil de ville donnera à la demande de M. Beemer toute l'attention désirable. Ce n'est pas à nous d'en discuter maintenant le mérite ; mais nos échevins, aidés de spécialistes, pourront s'acquitter de cette tâche à la satisfaction du public.

Ripans Tabules cure constipation.

NOTES DE HULL

M. H. Savoie, maître barlier, a ouvert une boutique à l'hôtel Impérial tenu par M. J. Goyette.

Les RR PP. Oblats ont terminé la semaine dernière, la visite paroissiale. On constate qu'il y a cette année 2215 familles catholiques, soit 121 familles de plus que l'année dernière, et 60 familles de plus qu'en 1890.

Il y a encore un grand nombre de bancs à louer à l'église paroissiale.

Les personnes désireuses de se procurer la photographie du Congrès ouvrier du Canada (1893) pourront s'adresser au bureau du Spectateur.

Mesdames Arsène Daoust et David Simard, du Desert, sont venues passer quelques jours à Hull, chez M. Cyrille Chénier.

Le Révérend Père Gendreau, O. M. I., a été appelé à la cure de Mattawa en remplacement du Rév. P. Poitras. Ce dernier a été envoyé à Winnipeg, où il agira comme procureur des missions du Nord-Ouest. C'est une fonction que l'on vient de créer et qui est très importante.

Les boulangers de la Pointe-Gatineau vendent le pain 60 cents la douzaine.

Le Dr Graham est allé à Chicago visiter l'exposition Colombie.

M. Eugène Oumet, de Beauport, est en visite chez son frère le Dr Oumet.

Un cheval appartenant à un journalier du nom de Proulx s'est noyé dans le « pond » des scieries McLaren, malgré les efforts de plusieurs hommes qui essayaient de sauver la pauvre bête.

Un petit garçon du nom de Rousselle s'est fait fracturer la jambe à deux endroits différents par une charrue sous laquelle il est tombé, en face de la manufacture de ciment de MM. Wright.

Les contribuables de Buckingham sont à discuter le règlement demandant une nouvelle indemnité de \$25,000 pour compléter le système d'aqueduc. Cette somme additionnelle portera le coût total à \$65,000. Le projet rencontre une forte opposition, mais comme l'argent demandé est absolument nécessaire pour faire un bon travail, il n'y a aucun doute que la majorité des contribuables se prononcera en faveur de l'octroi exigé.

Toutes les municipalités du comté Labelle, à une distance peu éloignée de la rivière Ottawa, ont consenti à souscrire leur quote-part pour la construction d'un pont sur la rivière Gatineau.

Le contrat pour la construction du Pont de la Gatineau a été signé hier, par les parties intéressées.

PURE PHILANTHROPIE.

A M. H. Savoie, maître barlier.

Veillez informer vos lecteurs, que j'enverrai gratis le moyen par lequel je fus rétabli à la santé après avoir souffert plusieurs années de Débilité Nerveuse, Etc. Je fus tellement exploité par les charlatans, que j'avais presque perdu confiance dans le genre humain. Mais grâce au Ciel, je suis maintenant bien, fort et vigoureux. Je n'ai rien à vendre, ni aucun piège pour extorquer l'argent de qui que ce soit, mais j'ai le bien-être de mes semblables. J'enverrai gratis et confidentiellement le moyen par lequel je fus guéri. Adressez avec timbres postes :

EXPEDIEZ VOS

Pommes et patates, votre beurre et votre fromage

— A —

Shaw & Simpson,

Consignataires et Exportateurs

— DE —

Produits Agricoles

Nos. 100 et 102 rue Foundling, MONTREAL, CANADA.

Et vous recevrez en retour les prix les plus élevés. Ils achètent sur le champ, ou opèrent sur commission de 2½ pour cent.

Ils font de plus une spécialité d'acheter en gros, par charrs chargés. Procurez-vous la liste de leurs prix. Leur maison est en rapport avec Londres, Angleterre, New-York, États-Unis.

Moulin à Planer et à Tourner le Bois

Coin des Rues

BANK ET SOMERSET, OTTAWA, ONT., Commerçant de Bois de Pin, Bois Franc, Lattes, Bardeaux, Poteaux de Cedre, &c., &c.

Fabricant de Portes, Chassis et Fenêtres, Bois de Plancher, Moulures, Douves, Boiseries, et toute espèce de Bois Prépare.

Planage de clientèle, Bois refendu et tourné. Soigneusement exécuté. Nous sollicitons la correspondance et nous expédions les prix sur demande. Nous achetons en tout temps des bois de pin ou du bois dur en petite ou en grosse quantité.

Pour plus de détails, etc., demandez à C. LYNDOTT, 26 Rue Brewery, Hull P. Q., après 7 hrs., p. m. tous les jours de la semaine.

D. O'Connor, Jr., Prop.

COIN DES RUES BANK ET SOMERSET, OTTAWA, ONT Telephone No. 598

JOHN SHEPHERD

IMPORTATEUR

Nos. 225 et 227 RUE RIDEAU, No. 275 RUE BANK

Et aux encoignures des Rues LYON et SPARKS, OTTAWA

La maison par excellence de la ville d'Ottawa pour les

PEINTURES, HUILES, TAPISSERIES, VITRES, "PLATE GLASS" PAPIER DE FANTAISIE POUR DECORATIONS, ETC.

Nous donnons une attention particulière à la pose des vitres pour les grandes vitrines.

DECORATIONS à l'Intérieur une SPÉCIALITÉ

En Gros et en Detail. Commandes promptement exécutées.

MEUBLES ! MEUBLES !

Venant d'arriver une nouvelle ligne de CABINETS de Salon pour la musique, Pupitres de fantaisie Aussi, une belle ligne d'écrans.

N.B. — Essayez notre balai "Columbia" pour les tapis

HARRIS et CAMPBELL

COIN DES RUES O'CONNOR ET QUEEN, OTTAWA

LA COMPAGNIE "ECLIPSE"

"ELECTRO PLATING"

Se charge de toutes sortes d'ouvrages de PLAQUAGE sur OR, ARGENT NICKEL, Etc., Etc.

Nous avons une manufacture considérable dans toutes les diverses branches conjointement avec la fabrication de nos

Chaises de Bureaux, Pupitres, Files etc.

Tout travail garanti. Nous nous chargeons du Plaquage d'Ornements d'Eglise,

Coutellerie, Instruments de Musique, Instruments de Chirurgie, Garnitures pour voitures, appareil pour militaires, etc.

Une visite spéciale des membres du clergé est sollicitée.

Eclipse Office Furniture Co. of Ottawa Ltd 46 RUE QUEEN.

George Low,

Manufacturier

— ENGIN A VAPEUR —

(de 1 à 20 forces de chevaux)

Machines et serrures de sûreté fort réparées promptement

(Etabli en 1874)

345, 347 et 349 Rue Da Costa

OTTAWA, Ont.

AVIS

Les membres de la Compagnie No. 2 du 41ème bataillon, O & C, qui n'ont pas encore rapporté leurs accoutrements sont priés de les rapporter ici à jeudi soir, le 19 courant.

Par ordre R. G. NESBITT, Capitaine.

HULL, Que., Fourneaux à Chaux et Manufacture de Ciment Etabli en 1837

C. B. WRIGHT & FILS

Propriétaires

MANUFACTURIERS, IMPORTATEURS ET MARCHANDS DE

Ciment de chaux à l'eau de Hull

Ciment de Portland

Chaux pour constructeurs et Plâtres en brique et autrement

Brique rouge à l'épreuve du Feu

Brique de Newcastle

Pierre calcaire, ou pierre de Paris

ou pierre à chaux

COMMANDES promptement exécutées

Bureau et communication par Téléphone

GEO. C. WRIGHT

AVOCAT, PROCUREUR, ETC.

Ci-devant de Rochon, Champagne & Wright,

72, rue Principale, Hull.

BONNE ET MAUVAISE

Il y a une bonne et mauvaise manière d'économiser. Si vous achetez quelque chose, la meilleure qualité qui coûte le moins cher est ce qu'il faut choisir. Nous avons reçu cette semaine les primeurs de la saison en fait de nouveautés. — Tout un assortiment de septembre. Venez le voir : Nous avons cinq caisses, ou plus de

2,000 MANTES

Justement reçues. Ce sont des vêtements d'une élégance à vous faire venir l'eau à la bouche, et dont les prix varient de

\$2.50 A \$7.00

Ils valent réellement le double du prix pour lequel ils se vendent partout ailleurs. Il faut profiter de la chance de se procurer une mante d'automne, nouveau patron.

Pour la moitié de sa valeur.

T. LINDSAY et Cie.,

235-267-269-271-273-275 Rue Wellington, Ottawa.

MOULIN A PLANER DES CHAUDIÈRES

J. A. PARR, PROP.
MANUFACTURIER DE

Bois préparés, Portes, Chassis, Fenêtres, Jalousies, et Moulures

AYANT ACHETÉ tout le stock de portes et chassis de la Cie E. B. EDDY, je suis en mesure d'accorder des bargains avantageux à tout ceux qui voudront en profiter afin d'éclairer le stock. Les nouvelles commandes sollicitées. Les estimés requis durant le jour seront fournis sur les lieux. Tous les ordres sont exécutés promptement.

N. B.—M. A. N. GAGNON, sera à la disposition du public tous les soirs, excepté le samedi, et fournira la quantité des matériaux requis sur plans et devis, gratuitement. Adresse : Coin des rues Centrale et du Pont, Hull.

J. A. PARR, — 94 RUE BRIDGE, OTTAWA,
EN FACE DES MOULINS DE M. J. R. BOOTH

CHARBON Qualité Extra A. Villeneuve — ET CIE —

161, Rue Sparks
Ottawa.

HEMIN DE FER Canada Atlantique.

La ligne courte, favorable et rapide

Entre Ottawa, Montréal, Québec, Halifax, Portland, Boston, New-York et les points intermédiaires.

La seule ligne directe entre Ottawa et New-York.

TABLE DU 6 FÉVRIER, 1893.

8.00 a. m.	Ottawa	Montréal
8.35 p. m.	Ottawa	Montréal
9.00 p. m.	Ottawa	Montréal
9.35 p. m.	Ottawa	Montréal
10.00 p. m.	Ottawa	Montréal
10.35 p. m.	Ottawa	Montréal
11.00 p. m.	Ottawa	Montréal
11.35 p. m.	Ottawa	Montréal
12.00 m.	Ottawa	Montréal
12.35 m.	Ottawa	Montréal
1.00 m.	Ottawa	Montréal
1.35 m.	Ottawa	Montréal
2.00 m.	Ottawa	Montréal
2.35 m.	Ottawa	Montréal
3.00 m.	Ottawa	Montréal
3.35 m.	Ottawa	Montréal
4.00 m.	Ottawa	Montréal
4.35 m.	Ottawa	Montréal
5.00 m.	Ottawa	Montréal
5.35 m.	Ottawa	Montréal
6.00 m.	Ottawa	Montréal
6.35 m.	Ottawa	Montréal
7.00 m.	Ottawa	Montréal
7.35 m.	Ottawa	Montréal
8.00 m.	Ottawa	Montréal
8.35 m.	Ottawa	Montréal
9.00 m.	Ottawa	Montréal
9.35 m.	Ottawa	Montréal
10.00 m.	Ottawa	Montréal
10.35 m.	Ottawa	Montréal
11.00 m.	Ottawa	Montréal
11.35 m.	Ottawa	Montréal
12.00 m.	Ottawa	Montréal
12.35 m.	Ottawa	Montréal
1.00 m.	Ottawa	Montréal
1.35 m.	Ottawa	Montréal
2.00 m.	Ottawa	Montréal
2.35 m.	Ottawa	Montréal
3.00 m.	Ottawa	Montréal
3.35 m.	Ottawa	Montréal
4.00 m.	Ottawa	Montréal
4.35 m.	Ottawa	Montréal
5.00 m.	Ottawa	Montréal
5.35 m.	Ottawa	Montréal
6.00 m.	Ottawa	Montréal
6.35 m.	Ottawa	Montréal
7.00 m.	Ottawa	Montréal
7.35 m.	Ottawa	Montréal
8.00 m.	Ottawa	Montréal
8.35 m.	Ottawa	Montréal
9.00 m.	Ottawa	Montréal
9.35 m.	Ottawa	Montréal
10.00 m.	Ottawa	Montréal
10.35 m.	Ottawa	Montréal
11.00 m.	Ottawa	Montréal
11.35 m.	Ottawa	Montréal
12.00 m.	Ottawa	Montréal
12.35 m.	Ottawa	Montréal
1.00 m.	Ottawa	Montréal
1.35 m.	Ottawa	Montréal
2.00 m.	Ottawa	Montréal
2.35 m.	Ottawa	Montréal
3.00 m.	Ottawa	Montréal
3.35 m.	Ottawa	Montréal
4.00 m.	Ottawa	Montréal
4.35 m.	Ottawa	Montréal
5.00 m.	Ottawa	Montréal
5.35 m.	Ottawa	Montréal
6.00 m.	Ottawa	Montréal
6.35 m.	Ottawa	Montréal
7.00 m.	Ottawa	Montréal
7.35 m.	Ottawa	Montréal
8.00 m.	Ottawa	Montréal
8.35 m.	Ottawa	Montréal
9.00 m.	Ottawa	Montréal
9.35 m.	Ottawa	Montréal
10.00 m.	Ottawa	Montréal
10.35 m.	Ottawa	Montréal
11.00 m.	Ottawa	Montréal
11.35 m.	Ottawa	Montréal
12.00 m.	Ottawa	Montréal
12.35 m.	Ottawa	Montréal
1.00 m.	Ottawa	Montréal
1.35 m.	Ottawa	Montréal
2.00 m.	Ottawa	Montréal
2.35 m.	Ottawa	Montréal
3.00 m.	Ottawa	Montréal
3.35 m.	Ottawa	Montréal
4.00 m.	Ottawa	Montréal
4.35 m.	Ottawa	Montréal
5.00 m.	Ottawa	Montréal
5.35 m.	Ottawa	Montréal
6.00 m.	Ottawa	Montréal
6.35 m.	Ottawa	Montréal
7.00 m.	Ottawa	Montréal
7.35 m.	Ottawa	Montréal
8.00 m.	Ottawa	Montréal
8.35 m.	Ottawa	Montréal
9.00 m.	Ottawa	Montréal
9.35 m.	Ottawa	Montréal
10.00 m.	Ottawa	Montréal
10.35 m.	Ottawa	Montréal
11.00 m.	Ottawa	Montréal
11.35 m.	Ottawa	Montréal
12.00 m.	Ottawa	Montréal
12.35 m.	Ottawa	Montréal
1.00 m.	Ottawa	Montréal
1.35 m.	Ottawa	Montréal
2.00 m.	Ottawa	Montréal
2.35 m.	Ottawa	Montréal
3.00 m.	Ottawa	Montréal
3.35 m.	Ottawa	Montréal
4.00 m.	Ottawa	Montréal
4.35 m.	Ottawa	Montréal
5.00 m.	Ottawa	Montréal
5.35 m.	Ottawa	Montréal
6.00 m.	Ottawa	Montréal
6.35 m.	Ottawa	Montréal
7.00 m.	Ottawa	Montréal
7.35 m.	Ottawa	Montréal
8.00 m.	Ottawa	Montréal
8.35 m.	Ottawa	Montréal
9.00 m.	Ottawa	Montréal
9.35 m.	Ottawa	Montréal
10.00 m.	Ottawa	Montréal
10.35 m.	Ottawa	Montréal
11.00 m.	Ottawa	Montréal
11.35 m.	Ottawa	Montréal
12.00 m.	Ottawa	Montréal
12.35 m.	Ottawa	Montréal
1.00 m.	Ottawa	Montréal
1.35 m.	Ottawa	Montréal
2.00 m.	Ottawa	Montréal
2.35 m.	Ottawa	Montréal
3.00 m.	Ottawa	Montréal
3.35 m.	Ottawa	Montréal
4.00 m.	Ottawa	Montréal
4.35 m.	Ottawa	Montréal
5.00 m.	Ottawa	Montréal
5.35 m.	Ottawa	Montréal
6.00 m.	Ottawa	Montréal
6.35 m.	Ottawa	Montréal
7.00 m.	Ottawa	Montréal
7.35 m.	Ottawa	Montréal
8.00 m.	Ottawa	Montréal
8.35 m.	Ottawa	Montréal
9.00 m.	Ottawa	Montréal
9.35 m.	Ottawa	Montréal
10.00 m.	Ottawa	Montréal
10.35 m.	Ottawa	Montréal
11.00 m.	Ottawa	Montréal
11.35 m.	Ottawa	Montréal
12.00 m.	Ottawa	Montréal
12.35 m.	Ottawa	Montréal
1.00 m.	Ottawa	Montréal
1.35 m.	Ottawa	Montréal
2.00 m.	Ottawa	Montréal
2.35 m.	Ottawa	Montréal
3.00 m.	Ottawa	Montréal
3.35 m.	Ottawa	Montréal
4.00 m.	Ottawa	Montréal
4.35 m.	Ottawa	Montréal
5.00 m.	Ottawa	Montréal
5.35 m.	Ottawa	Montréal
6.00 m.	Ottawa	Montréal
6.35 m.	Ottawa	Montréal
7.00 m.	Ottawa	Montréal
7.35 m.	Ottawa	Montréal
8.00 m.	Ottawa	Montréal
8.35 m.	Ottawa	Montréal
9.00 m.	Ottawa	Montréal
9.35 m.	Ottawa	Montréal
10.00 m.	Ottawa	Montréal
10.35 m.	Ottawa	Montréal
11.00 m.	Ottawa	Montréal
11.35 m.	Ottawa	Montréal
12.00 m.	Ottawa	Montréal
12.35 m.	Ottawa	Montréal
1.00 m.	Ottawa	Montréal
1.35 m.	Ottawa	Montréal
2.00 m.	Ottawa	Montréal
2.35 m.	Ottawa	Montréal
3.00 m.	Ottawa	Montréal
3.35 m.	Ottawa	Montréal
4.00 m.	Ottawa	Montréal
4.35 m.	Ottawa	Montréal
5.00 m.	Ottawa	Montréal
5.35 m.	Ottawa	Montréal
6.00 m.	Ottawa	Montréal
6.35 m.	Ottawa	Montréal
7.00 m.	Ottawa	Montréal
7.35 m.	Ottawa	Montréal
8.00 m.	Ottawa	Montréal
8.35 m.	Ottawa	Montréal
9.00 m.	Ottawa	Montréal
9.35 m.	Ottawa	Montréal
10.00 m.	Ottawa	Montréal
10.35 m.	Ottawa	Montréal
11.00 m.	Ottawa	Montréal
11.35 m.	Ottawa	Montréal
12.00 m.	Ottawa	Montréal
12.35 m.	Ottawa	Montréal
1.00 m.	Ottawa	Montréal
1.35 m.	Ottawa	Montréal
2.00 m.	Ottawa	Montréal
2.35 m.	Ottawa	Montréal
3.00 m.	Ottawa	Montréal
3.35 m.	Ottawa	Montréal
4.00 m.	Ottawa	Montréal
4.35 m.	Ottawa	Montréal
5.00 m.	Ottawa	Montréal
5.35 m.	Ottawa	Montréal
6.00 m.	Ottawa	Montréal
6.35 m.	Ottawa	Montréal
7.00 m.	Ottawa	Montréal
7.35 m.	Ottawa	Montréal
8.00 m.	Ottawa	Montréal
8.35 m.	Ottawa	Montréal
9.00 m.	Ottawa	Montréal
9.35 m.	Ottawa	Montréal
10.00 m.	Ottawa	Montréal
10.35 m.	Ottawa	Montréal
11.00 m.	Ottawa	Montréal
11.35 m.	Ottawa	Montréal
12.00 m.	Ottawa	Montréal
12.35 m.	Ottawa	Montréal
1.00 m.	Ottawa	Montréal
1.35 m.	Ottawa	Montréal
2.00 m.	Ottawa	Montréal
2.35 m.	Ottawa	Montréal
3.00 m.	Ottawa	Montréal
3.35 m.	Ottawa	Montréal
4.00 m.	Ottawa	Montréal
4.35 m.	Ottawa	Montréal
5.00 m.	Ottawa	Montréal
5.35 m.	Ottawa	Montréal
6.00 m.	Ottawa	Montréal
6.35 m.	Ottawa	Montréal
7.00 m.	Ottawa	Montréal
7.35 m.	Ottawa	Montréal
8.00 m.	Ottawa	Montréal
8.35 m.	Ottawa	Montréal
9.00 m.	Ottawa	Montréal
9.35 m.	Ottawa	Montréal
10.00 m.	Ottawa	Montréal
10.35 m.	Ottawa	Montréal
11.00 m.	Ottawa	Montréal
11.35 m.	Ottawa	Montréal
12.00 m.	Ottawa	Montréal
12.35 m.	Ottawa	Montréal
1.00 m.	Ottawa	Montréal
1.35 m.	Ottawa	Montréal
2.00 m.	Ottawa	Montréal
2.35 m.	Ottawa	Montréal
3.00 m.	Ottawa	Montréal
3.35 m.	Ottawa	Montréal
4.00 m.	Ottawa	Montréal
4.35 m.	Ottawa	Montréal
5.00 m.	Ottawa	Montréal
5.35 m.	Ottawa	Montréal
6.00 m.	Ottawa	Montréal
6.35 m.	Ottawa	Montréal
7.00 m.	Ottawa	Montréal
7.35 m.	Ottawa	Montréal
8.00 m.	Ottawa	Montréal
8.35 m.	Ottawa	Montréal
9.00 m.	Ottawa	Montréal
9.35 m.	Ottawa	Montréal
10.00 m.	Ottawa	Montréal
10.35 m.	Ottawa	Montréal
11.00 m.	Ottawa	Montréal
11.35 m.	Ottawa	Montréal
12.00 m.	Ottawa	Montréal
12.35 m.	Ottawa	Montréal
1.00 m.	Ottawa	Montréal
1.35 m.	Ottawa	Montréal
2.00 m.	Ottawa	Montréal
2.35 m.	Ottawa	Montréal
3.00 m.	Ottawa	Montréal
3.35 m.	Ottawa	Montréal
4.00 m.	Ottawa	Montréal
4.35 m.	Ottawa	Montréal
5.00 m.	Ottawa	Montréal
5.35 m.	Ottawa	Montréal
6.00 m.	Ottawa	Montréal
6.35 m.	Ottawa	Montréal
7.00 m.	Ottawa	Montréal
7.35 m.	Ottawa	Montréal
8.00 m.	Ottawa	Montréal
8.35 m.	Ottawa	Montréal
9.00 m.	Ottawa	Montréal
9.35 m.	Ottawa	Montréal
10.00 m.	Ottawa	Montréal
10.35 m.	Ottawa	Montréal
11.00 m.	Ottawa	Montréal
11.35 m.	Ottawa	Montréal
12.00 m.	Ottawa	Montréal
12.35 m.	Ottawa	Montréal
1.00 m.	Ottawa	Montréal
1.35 m.	Ottawa	Montréal
2.00 m.	Ottawa	Montréal
2.35 m.	Ottawa	Montréal
3.00 m.	Ottawa	Montréal
3.35 m.	Ottawa	Montréal
4.00 m.	Ottawa	Montréal
4.35 m.	Ottawa	Montréal
5.00 m.	Ottawa	Montréal
5.35 m.	Ottawa	Montréal
6.00 m.	Ottawa	Montréal
6.35 m.	Ottawa	Montréal
7.00 m.	Ottawa	Montréal
7.35 m.	Ottawa	Montréal
8.00 m.	Ottawa	Montréal
8.35 m.	Ottawa	Montréal
9.00 m.	Ottawa	Montréal
9.35 m.	Ottawa	Montréal
10.00 m.	Ottawa	Montréal
10.35 m.	Ottawa	Montréal
11.00 m.	Ottawa	Montréal
11.35 m.	Ottawa	Montréal
12.00 m.	Ottawa	Montréal
12.35 m.	Ottawa	Montréal
1.00 m.	Ottawa	Montréal
1.35 m.	Ottawa	Montréal
2.00 m.	Ottawa	Montréal
2.35 m.	Ottawa	Montréal
3.00 m.	Ottawa	Montréal
3.35 m.	Ottawa	Montréal
4.00 m.	Ottawa	Montréal
4.35 m.	Ottawa	Montréal
5.00 m.	Ottawa	Montréal
5.35 m.	Ottawa	Montréal
6.00 m.	Ottawa	Montréal
6.35 m.	Ottawa	Montréal
7.00 m.	Ottawa	Montréal
7.35 m.	Ottawa	Montréal
8.00 m.	Ottawa	Montréal
8.35 m.	Ottawa	Montréal
9.00 m.	Ottawa	Montréal
9.35 m.	Ottawa	Montréal
10.00 m.	Ottawa	Montréal
10.35 m.	Ottawa	Montréal
11.00 m.	Ottawa	Montréal
11.35 m.	Ottawa	Montréal
12.00 m.	Ottawa	Montréal
12.35 m.	Ottawa	Montréal
1.00 m.	Ottawa	Montréal
1.35 m.	Ottawa	Montréal
2.00 m.	Ottawa	Montréal
2.35 m.	Ottawa	Montréal
3.00 m.	Ottawa	Montréal
3.35 m.	Ottawa	Montréal
4.00 m.	Ottawa	Montréal
4.35 m.	Ottawa	Montréal
5.00 m.	Ottawa	Montréal
5.35 m.	Ottawa	Montréal
6.00 m.	Ottawa	Montréal
6.35 m.	Ottawa	Montréal
7.00 m.	Ottawa	Montréal
7.35 m.	Ottawa	Montréal
8.00 m.	Ottawa	Montréal
8.35 m.	Ottawa	Montréal
9.00 m.	Ottawa	Montréal
9.35 m.	Ottawa	Montréal
10.00 m.	Ottawa	Montréal
10.35 m.	Ottawa	Montréal
11.00 m.	Ottawa	Montréal
11.35 m.	Ottawa	Montréal
12.00 m.	Ottawa	Montréal
12.35 m.	Ottawa	Montréal
1.00 m.	Ottawa	Montréal
1.35 m.	Ottawa	Montréal
2.00 m.	Ottawa	Montréal
2.35 m.	Ottawa	Montréal
3.00 m.	Ottawa	Montréal
3.35 m.	Ottawa	Montréal
4.00 m.	Ottawa	Montréal
4.35 m.	Ottawa	Montréal
5.00 m.	Ottawa	Montréal
5.35 m.	Ottawa	Montréal
6.00 m.	Ottawa	Montréal
6.35 m.	Ottawa	Montréal
7.00 m.	Ottawa	Montréal
7.35 m.	Ottawa	Montréal
8.00 m.	Ottawa	Montréal
8.35 m.	Ottawa	Montréal
9.00 m.	Ottawa	Montréal
9.35 m.	Ottawa	Montréal
10.00 m.	Ottawa	Montréal
10.35 m.	Ottawa	Montréal
11.00 m.	Ottawa	Montréal
11.35 m.	Ottawa	Montréal
12.00 m.	Ottawa	Montréal
12.35 m.	Ottawa	Montréal
1.00 m.	Ottawa	Montréal
1.35 m.	Ottawa	Montréal
2.00 m.	Ottawa	Montréal
2.35 m.	Ottawa	Montréal
3.00 m.	Ottawa	Montréal
3.35 m.	Ottawa	Montréal
4.00 m.	Ottawa	Montréal
4.35 m.	Ottawa	Montréal
5.00 m.	Ottawa	Montréal
5.35 m.	Ottawa	Montréal
6.00 m.	Ottawa	Montréal
6.35 m.	Ottawa	Montréal
7.00 m.	Ottawa	Montréal
7.35 m.	Ottawa	Montréal
8.00 m.	Ottawa	Montréal
8.35 m.	Ottawa	Montréal
9.00 m.	Ottawa	Montréal
9.35 m.	Ottawa	Montréal
10.00 m.	Ottawa	Montréal
10.35 m.	Ottawa	Montréal
11.00 m.	Ottawa	Montréal
11.35 m.	Ottawa	Montréal
12.00 m.	Ottawa	Montréal
12.35 m.	Ottawa	Montréal
1.00 m.	Ottawa	Montréal
1.35 m.	Ottawa	Montréal
2.00 m.	Ottawa	Montréal
2.35 m.	Ottawa	Montréal
3.00 m.	Ottawa	Montréal
3.35 m.	Ottawa	Montréal
4.00 m.	Ottawa	Montréal
4.35 m.	Ottawa	Montréal
5.00 m.	Ottawa	Montréal
5.35 m.	Ottawa	Montréal
6.00 m.	Ottawa	Montréal
6.35 m.	Ottawa	Montréal
7.00 m.	Ottawa	Montréal
7.35 m.	Ottawa	Montréal
8.00 m.	Ottawa	Montréal
8.35 m.	Ottawa	Montréal
9.00 m.	Ottawa	Montréal
9.35 m.	Ottawa	Montréal
10.00 m.	Ottawa	Montréal
10.35 m.	Ottawa	